



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/04/17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2008**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	45

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 avril 2008**

L'an deux mille huit, le 28 avril, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 avril 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, BATTISTON, CAPS, COUSSEIROUX, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mme COULAUD

MM SZCEPANSKI, COUCAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET

**OBJET : Affectation résultats 2007 – budget annexe Zones économiques**

⊗ Le Conseil Communautaire a délibéré le 26 février 2008 sur l'affectation des résultats 2007 du budget « zones économiques »,

⊗ La Préfecture de la Creuse a notifié le 19 mars 2008 à la Communauté de Communes une différence d'écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2007 suite à une erreur de reprise du déficit d'investissement

⊗ Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'observation de la Préfecture de la Creuse au titre des contrôles budgétaire et de la légalité

⊗ Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2007, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

⊗ Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Déficit d'investissement antérieur reporté	- 86 770.60 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	+ 127 412.97 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2007

Solde d'exécution de l'exercice 2007	- 707 376.52 €
Solde d'exécution cumulé	- 794 147.12 €

Restes à réaliser au 31.12.2007

Dépenses d'investissement	162 101.93 €
Recettes d'investissement	704 688.00 €
	-----
Solde	+ 542 586.07 €

Besoin de financement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 794 147.12 €
Rappel du solde de RAR	+ 542 586.07 €

**TOTAL** - 251 561.05 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	- 5 172.64 €
Excédent antérieur reporté	+ 127 412.97 €

**TOTAL A AFFECTER** + 122 240.33 €

⊗ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2008)

**122 240.33 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

A Bourganeuf, le 29 avril 2008  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD